



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 37
Pouvoirs : 7
Membres électeurs votants : 14
Vote Pour : 14

Délibération N° 2020/05

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITE NATIONAL SUR L'EAU DANS LE COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs aux comités de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

Après avoir procédé à l'élection du représentant au comité national de l'eau

DECIDE :

est élu membre du comité national de l'eau parmi les membres du collège des collectivités territoriales au comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **Mme Ramata TOURÉ (CINOR)**

Saint-Denis, le

08 DEC. 2020

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,